



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ORIENTATIONS

Un objectif partagé : des Assises pour construire un cadre apaisé et cohérent de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'organisation et la tenue des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont été inscrites dans le programme du Président de la République. Elles sont apparues indispensables à la suite de cinq années de réformes et de bouleversements accumulés, ainsi que de déséquilibres accentués, pour une large partie d'entre eux sans concertation approfondie et sans que les conditions soient remplies pour dégager un consensus parmi les intéressés.

Pourtant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en France sont convaincus de la nécessité de moderniser les organisations et leurs modes de financement, d'améliorer les performances du système en matière de réussite et d'insertion des étudiants, et de mieux positionner nos établissements au plan international, que ce soit en termes d'attractivité, de compétitivité ou de potentiel de coopération et de partenariats. Et ils l'ont prouvé, puisque ces transformations sont en cours depuis plus de dix ans.

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vont donc permettre à la fois de renouer avec cette aspiration collective et durable à une refondation du système universitaire et de recherche français, et de tourner la page d'une méthode qui a fait à court terme la preuve de sa nocivité. Des réformes ont été conçues et mises en œuvre dans la stigmatisation et la division, et en faisant courir des risques majeurs aux établissements : il faut en réexaminer les principes et les conséquences, les amender ou leur substituer d'autres solutions plus conformes aux attentes des communautés universitaires et aux besoins de la Nation. Pour atteindre ces objectifs, les Assises devront organiser la consultation non seulement des différentes catégories d'acteurs des universités et des opérateurs de recherche, mais aussi des représentants de la société civile et des entreprises.

En somme, il nous faut réformer, mais en prenant le temps de l'écoute, du dialogue, et dans un souci d'apaisement et de réconciliation. Le champ de ces échanges et de ces propositions sera largement ouvert, sur l'ensemble des préoccupations des participants.

Dans l'ensemble des propositions qui émaneront des Assises et qui seront retenues dans l'élaboration de la synthèse, il conviendra de distinguer clairement, entre, d'une part, celles qui pourront faire l'objet d'une mesure législative à brève échéance, et, d'autre part, celles qui, venant amender ou compléter une politique générale à moyen et long terme, appelleront des réponses d'une autre nature. En effet, les Assises auront comme objectif de fournir la matière tant à des dispositions législatives, qui apporteront les correctifs nécessaires à la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » ainsi qu'à la Loi d'orientation et de programme de la recherche, qu'à des mesures complémentaires ultérieures, notamment de nature réglementaire et contractuelle.

Une organisation plurielle : trois phases nationales et territoriales pour un rapport unique

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doivent assurer la consultation et la participation la plus large possible, et notamment de tous ceux qui ont été absents des politiques menées précédemment, acteurs des universités et des opérateurs de recherche et représentants du monde socio-économique, de la société civile et des territoires. Pour assurer leur mobilisation et leur écoute, les Assises se déclinent selon trois niveaux :

- Une consultation nationale est menée auprès des organisations représentatives et des institutions nationales parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle prend la forme d'auditions ou de contributions écrites, de juillet à septembre.
- Des Assises territoriales sont organisées au niveau des territoires, avant mi octobre. Elles durent de un à trois jours et un rapporteur en assure la synthèse. Le cadre est celui de la région, mais plusieurs régions peuvent organiser des assises communes. Elles peuvent être précédées, à l'initiative des responsables locaux, par des réunions préparatoires dans les établissements et/ou sur les sites universitaires.
- Des Assises nationales, d'une durée de deux jours, réalisent la synthèse des Assises territoriales et des consultations nationales et l'enrichissent par une discussion en séance. Elles donnent lieu à un rapport, qui est remis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en décembre.

Mobilisant les énergies au niveau national et sur tous les territoires sur moins d'un semestre, le cadre des Assises est ambitieux. Parce qu'il exprime les désirs d'acteurs trop souvent oubliés, il doit aussi être distinct du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

C'est pourquoi un Comité de pilotage des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est mis en place. Il doit veiller à la cohérence et à l'efficacité du cadre de dialogue que sont les Assises et garantir leur indépendance.

Présidé par Françoise Barré-Sinoussi, ce Comité de pilotage associe des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnels BIATSS, des étudiants, des responsables des collectivités et des entreprises et des responsables de la société civile. Vincent Berger est le Rapporteur Général des Assises.

Le Comité de pilotage détermine les organisations représentatives et les institutions nationales dont la consultation nationale est indispensable. Il fournit aux Assises territoriales le cadrage nécessaire à leur tenue et veille à son respect. Il contribue au bon déroulement des Assises nationales et s'assure de la qualité des documents qui en sont issus.

Afin d'assurer le fonctionnement du Comité de pilotage, une structure dédiée est mise en place, distincte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et dispose des locaux et du personnel nécessaires.

Un cadre commun au dialogue

Menées aussi bien au niveau des territoires que national, les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche construiront leurs réflexions autour d'un projet d'ensemble et de trois thématiques majeures. Ce cadre structurera les débats et les contributions des acteurs, et les synthèses qui en seront issues.

1. Une orientation politique d'ensemble : pour une société de la connaissance

Une « société de la connaissance » qui décide de ne pas être inféodée à des perspectives économiques à court terme ne choisit pas la même politique scientifique qu'une société qui a opté pour l'« économie de la connaissance ». Elle ne peut plus en effet se contenter de s'interroger isolément sur l'« acceptabilité » sociale et culturelle de la science, en partant de l'idée que ses résultats transférables sont indispensables au développement économique, et que, par conséquent, tout doit être mis en œuvre pour qu'ils soient reçus « en confiance » par nos concitoyens. Elle propose à l'inverse, et c'est le choix directeur que nous mettons en débat, de se demander en quoi la science et la connaissance scientifique sont fondatrices et constitutives de nos sociétés et de leurs valeurs, et, en conséquence, quelle politique scientifique en découle.

En outre, la place de la science dans les représentations sociales et culturelles n'est pas séparable de la reconnaissance du métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur, de la réflexion sur ses évolutions récentes, et sur la complexité croissante de son exercice au quotidien ; cette réflexion

doit inspirer des principes et des propositions, y compris dans leur traduction statutaire. Cela paraît d'autant plus d'actualité, en raison des difficultés socio-économiques que nous traversons, qu'ayant adhéré à une politique scientifique qui serait pour eux pleinement valorisante, les chercheurs et enseignants-chercheurs seront prêts à se mobiliser pour le redressement du pays.

Une société de la connaissance met au cœur de ses préoccupations l'élévation générale du niveau de qualification de la jeunesse et la formation tout au long de la vie, une appétence profonde et partagée pour la connaissance et les études scientifiques, et la diffusion de la culture scientifique et technique dans l'ensemble de la population. Elle place la science et la connaissance au cœur d'un projet de société et d'une espérance de progrès collectif ; elle attend de la recherche scientifique qu'elle sache répondre aux besoins actuels et futurs de chaque citoyen, qu'elle mette son expertise au service de tous, et qu'elle définisse le cadre éthique de son intervention dans le débat public et de sa contribution au progrès social, culturel et économique. Et enfin, elle donne une tout autre signification à l'action internationale – une alternative ou un contrepoids à la mondialisation – : augmentation des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs dans le monde, rééquilibrage des acquis technologiques et scientifiques entre le Nord et le Sud, constitution de consortiums internationaux pour la conquête des « nouvelles frontières » de la science, etc.

2. Agir pour la réussite des étudiants

La priorité donnée à la jeunesse implique qu'on se préoccupe tout particulièrement de la qualité d'avenir qui est proposé à chaque jeune engagé dans un parcours de formation, et notamment dans les formations de l'enseignement supérieur. La démocratisation de l'accès aux formations supérieures et l'augmentation du nombre de diplômés de niveau post-baccalauréat constituent l'un des objectifs majeurs de l'actuelle mandature ; la réalisation de cet objectif passe d'abord par la réussite de chacun des étudiants.

La réussite de l'étudiant commence avec un choix d'orientation judicieux et motivant ; elle continue s'il se voit proposer une pédagogie adaptée à ses attentes et à ses capacités ; elle se prolonge avec une insertion professionnelle de qualité. Ces trois volets de la réussite étudiante sont aussi ceux d'un véritable défi collectif, puisque jusqu'alors aucune mesure ni aucune réforme n'ont pu infléchir de manière sensible les tendances caractéristiques des premiers cycles universitaires et des formations post-bac en général, et notamment le taux de décrochage, d'abandon d'études et d'échec.

Les facteurs de réussite sont nombreux, mais il en est quelques-uns qui sont plus à même que d'autres de garantir la démocratisation dans la réussite ; entre autres : la qualité de la vie étudiante, la garantie des soutiens financiers individuels (notamment l'allocation d'études), la lutte contre la précarité (logement, santé, vie culturelle, animation des campus), mais aussi un accompagnement individualisé en vue de l'insertion professionnelle, prenant en compte notamment la diversité sociale, culturelle ou d'une autre nature.

Les réflexions pourront être menées à partir du questionnaire suivant :

- Comment développer un système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) de haut niveau sur l'ensemble du territoire national, y compris en assurant les formations de proximité nécessaires à la démocratisation de l'ESR ?
- Comment repenser l'articulation entre l'enseignement secondaire et enseignement supérieur (continuité, orientation, etc.) pour améliorer la démocratisation de l'accès à ce dernier ?
- Quelle réforme des premiers cycles et de l'ensemble des formations post-baccalauréat (réformes des méthodes d'enseignement, de l'organisation des filières et des cursus) faut-il mettre en œuvre pour améliorer la réussite des étudiants ?
- Comment mettre l'amélioration des aides directes aux étudiants et de la vie sur les campus au service de la réussite des études universitaires ?
- Comment mettre en place pendant la formation les conditions d'une bonne insertion professionnelle ?

3. Donner une nouvelle ambition pour la recherche

La recherche française doit pour commencer retrouver les conditions d'un dialogue et d'une confiance. Pour rétablir la confiance et le dialogue entre les différents acteurs, il faut d'abord simplifier les dispositifs existants, simplifier les empilements de structures, les recoupements et contradictions entre niveaux et types de gouvernance, simplifier les procédures (notamment d'évaluation) concernant les équipes, les établissements et les personnels.

Rétablir le dialogue et la confiance, c'est aussi clarifier et stabiliser le rôle des différents acteurs du système, tant en matière de programmation, de pilotage que d'évaluation : la réflexion portera à cet égard sur les rôles respectifs des Universités et des Organismes de recherche nationaux, pour ce qui concerne les fonctions d'opérateur, de conception stratégique, de programmation et d'évaluation ; elle portera également et plus globalement sur les relations entre les Universités et les Écoles, les Organismes, les Alliances nationales de recherche, et les Agences nationales de financement sur projets et d'évaluation.

La recherche française doit également retrouver les conditions d'une amélioration globale des performances de l'ensemble des établissements concernés, et des méthodes de pilotage national qui favorisent l'émulation et la coopération plutôt que de fausses compétitions dont les résultats sont entièrement prévisibles, y compris dans leur capacités destructrices. La réflexion sur les Programmes d'Investissement d'Avenir, sur leurs effets positifs espérés, sur leurs effets négatifs constatés ou redoutés, fera également partie du périmètre de discussion des Assises. Elle engage, au-delà même des Investissements d'Avenir, une refondation des politiques de site, mettant en cohérence les

besoins de développement et les ambitions internationales des territoires, les compétences scientifiques disponibles, les perspectives d'insertion des jeunes chercheurs, les attentes des responsables économiques et de l'ensemble des partenaires d'un projet collectif intégrateur.

Donner une nouvelle ambition à la recherche française, c'est aussi lui offrir de nouvelles perspectives en matière de stratégie internationale. Forte d'une stratégie nationale qui sera établie par une très large concertation, nos Organismes de Recherche et nos Universités participeront plus activement aux programmes européens et internationaux, et pèseront plus fortement sur les orientations stratégiques qui les portent, en Europe et dans le monde. Et une analyse doit être conduite des raisons pour lesquelles les équipes et établissements français sembleraient en moyenne moins performants sur les appels d'offre européens que ceux de plusieurs pays voisins : il n'est pas exclu que, trop systématiquement incités à participer à une série de compétitions franco-françaises, depuis plusieurs années, ils aient été en partie détournés de la seule qui vaille : la compétition à l'international. Il ne suffit pas pour cela d'identifier un petit nombre de « champions » qui seraient seuls appelés à participer à la compétition internationale, sans être d'un côté pour autant en mesure d'infléchir les règles et les conditions de cette compétition, et, de l'autre côté, assurés de trouver des ressources et des soutiens dans l'ensemble des équipes et des établissements qui constituent les forces vives de la recherche française. Il faut pour cela que tout le système de recherche français soit impliqué, et fortement représenté, dans l'ensemble du processus, notamment européen, de conception stratégique, de programmation et de réponse aux appels à projets.

L'ambition renouvelée pour la recherche passe enfin par les femmes et les hommes qui la portent. Partout dans le monde, le doctorat est à la fois le plus haut diplôme académique, sanctionnant un parcours universitaire complet et une période de recherche fructueuse, et le plus haut diplôme professionnel, qui ouvre sur de hautes fonctions d'encadrement ou de pilotage stratégique, aussi bien que sur les métiers de la recherche et de l'enseignement. En France, des progrès significatifs ont été accomplis en ce sens depuis une dizaine d'années, mais il reste une étape à franchir : la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, l'augmentation du nombre de doctorats préparés sous convention avec des entreprises, la diversification, le renforcement et une meilleure identification des profils de formation professionnelle proposés aux docteurs par les Ecoles Doctorales. Nous proposons de faire ce grand pas en avant, en faveur d'une sécurisation de l'insertion et des débuts de carrière de nos docteurs.

La thématique pose notamment ces interrogations :

- Quel rôle peut jouer un État « stratège » dans l'équilibre nécessaire entre une recherche conduite en toute indépendance et la réponse aux besoins sociaux, culturels et économiques du pays ? Comment améliorer l'appropriation de la science et de ses résultats par l'ensemble de la société ?
- Quels seront les rôles respectifs du Ministère, des Organismes Nationaux de Recherche, des Universités, des Écoles, des Alliances de recherche, des Agences Nationales et des différentes organisations représentatives dans les différents processus de la gouvernance de la recherche (élaboration d'une stratégie nationale, programmation scientifique, les appels à projets nationaux, évaluation, etc.). Quel sera le rôle d'une Agence nationale d'évaluation ?

- Quelles doivent être les modalités de l'intervention de la recherche scientifique dans le débat public et dans les intérêts socio-économiques ?
- Quels nouveaux modes de coopération entre recherche publique et recherche privée faut-il proposer au service de la ré-industrialisation du pays ?
- Quelle politique scientifique spécifique faut-il envisager pour les Sciences Humaines et Sociales (et tout particulièrement les Humanités) dans leurs rapports avec les autres champs disciplinaires?
- Quels équilibres proposer entre les recherches financées par équipes, par programmes et par projets, de manière à libérer les énergies au bénéfice de la recherche elle-même ? Quel sera le rôle pour une Agence nationale de financement sur projets ?
- Comment simplifier et optimiser le fonctionnement au quotidien des laboratoires, des établissements et des diverses administrations qui assurent la gestion de la recherche, de manière à libérer les capacités et le temps de recherche des individus et des équipes ?

4. Enseignement Supérieur, Recherche et territoires : quelle organisation et quelle gouvernance pour l'ESR ?

Les questions de l'autonomie et de la gouvernance des universités, celles des nouvelles formes de coopération entre établissements, tout comme celles, plus spécifiques, des relations avec les autres formations supérieures, les Écoles, et les Organismes de Recherche nationaux, ne peuvent être traitées sans considération d'une politique territoriale, et des liens entre établissements d'enseignement supérieur et collectivités locales qui fondent et confortent cette politique, dans la perspective d'un cadre national de référence et de régulation. De même, le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement socio-économique ne prend son sens, concrètement et durablement, que via l'ancrage dans un territoire. En somme, il nous faut définir ce que nous entendons par « autonomie des universités » aussi bien à l'égard des collectivités territoriales qu'à l'égard de l'État. Entre les incitations stratégiques et la régulation nationale de l'État, d'un côté, et les attentes, demandes et propositions des collectivités territoriales, de l'autre, la gouvernance universitaire doit savoir s'affirmer en sachant prendre en compte aussi bien l'une (au plan national) que l'autre (au plan local).

Voilà notre défi : nous devons concevoir des établissements dont le fonctionnement sera plus collégial, plus démocratique, et qui seront à la fois plus autonomes et encore plus efficaces ; des universités qui sachent rayonner à l'international et rendre visibles et attractifs leurs pôles d'excellence tout en étant indispensables au développement de leur territoire. Les solutions de gouvernance expérimentées dans d'autres systèmes universitaires et de recherche que le nôtre sont certes intéressantes, mais il ne faut pas oublier que ces mêmes solutions, dans les pays où elles sont implantées depuis longtemps, reposent sur des orientations et des principes inévitablement inspirés par la culture politico-institutionnelle locale. De même, en France, au moment d'imaginer de nouveaux modes de gouvernance, devons-nous assumer d'un côté le rôle de l'État dans le service

public d'enseignement supérieur et de recherche, et, de l'autre, les liens tissés de longue date entre les territoires régionaux et les universités.

C'est pourquoi la réflexion conduite au cours des Assises devra s'efforcer d'articuler clairement ces deux déterminants essentiels, le cadre de référence national du service public et les perspectives et cohérences territoriales, qui semblent aujourd'hui les éléments clés d'une nouvelle gouvernance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « à la française ».

Parmi les questions soulevées, figurent celles-ci :

- Quelles seront les compétences et les limites de l'autonomie universitaire ?
- Conseil d'Administration, Sénat et/ou Conseils Thématiques : faut-il organiser des « contre-pouvoirs » au sein des nouvelles universités ? Comment concilier la cohérence d'une politique d'établissement et les modalités institutionnelles du débat démocratique ?
- Quelles organisations pour les structures de coopération régionales ou interrégionales ? Quel serait le contenu de la subsidiarité dans chacun des modèles ? Les PRES actuels peuvent-ils être adaptés tels quels, ou bien faut-il les modifier par la loi ?
- Comment articuler politiques nationales et politiques d'établissement ? Comment redonner son sens au contrat d'établissement ? Le contrat avec l'Etat doit-il intégrer l'ensemble des engagements et financements de l'établissement, y compris avec tous les autres partenaires ?
- Comment faire participer les partenaires de l'université (collectivités territoriales, monde économique, organismes de recherche) à l'élaboration de la stratégie et à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur ? Quelle articulation entre la politique de l'État et les politiques territoriales ?

Si ces thématiques principales seront abordées lors des Assises territoriales et nationales, d'autres pourront émerger lors des débats et être intégrées dans les synthèses.